

29523/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 juin 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 juin 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Adoption de deux décisions des représentants des gouvernements des États membres
portant nominations à la Cour de justice et au Tribunal**

E19701

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes